

3^e Enfin, le titre de citoyen romain se perdait par la *rejectio civitatis*, qui était volontaire ou privée. On était citoyen romain ou on ne l'était pas. Celui qui se faisait recevoir citoyen d'une autre ville renonçait par là même à sa qualité de citoyen romain. *Duarum civitatum civis esse nostro jure civili nemo potest; non esse hujus civitatis civis qui se aliâ civitate dicari potest.* (Cic. pro Balbo).

La *rejectio civitatis* était forcée, lorsqu'elle était la conséquence d'une condamnation, à l'exil, au bannissement ou autre peine semblable. Ceci se faisait par l'*interdictio aquæ et igni*. "Il n'est pas sans exemple que la république ôtât, à titre de peine, le droit de cité à des villes entières."

Caracalla avait supprimé la différence qui existait entre le vainqueur et le vaincu. Il n'y avait qu'une cité, la *civitas Romana*. Le christianisme effaça la dernière distinction qui existait, celle qui séparait le barbare du citoyen romain. "Jésus Christ, dit l'apôtre, a rompu la muraille de séparation et d'inimitié. Il y a plusieurs membres, mais tous ne font qu'un corps. Il n'y a ni gentil, ni juif, ni circoncis, ni incirconcis, ni barbare, ni scythe. Tout le genre humain est confondu dans l'unité."
